

Déclaration à la presse par le Dr John Cherry sur sa lecture : The Shale Gas Experiment

Fredericton, N.-B. – (18 novembre 2015) Que ce soit en Amérique du Nord, en Europe ou ailleurs, la mise en valeur du gaz de schiste par fracturation a provoqué la controverse et une forte résistance de la part du public au point où cette exploitation est maintenant interdite dans certaines régions et ce en dépit de l'appui apporté par les gouvernements et l'industrie à ce développement.

Alors qu'on en continue la mise en valeur dans l'Ouest canadien elle est interdite ou fait l'objet d'un moratoire dans les provinces de l'est canadien et dans plusieurs pays européens. De nombreux rapports d'experts traitant des questions environnementales soulevées par cette exploitation ont été publiés en Amérique et en Europe dont un rapport publié en mai 2014 par un comité canadien d'experts que j'ai présidé.

Tous les rapports d'experts ont conclu que les questions et incertitudes qui subsistent au sujet des eaux souterraines revêtent une importance cruciale. La question la plus cruciale est celle des effets potentiels des fuites de gaz, principalement du méthane sur les eaux souterraines et sur l'atmosphère.

Les puits de forage dont les dispositifs d'étanchéité en ciment sont défectueux laissent échapper vers le haut le gaz de méthane dans la nappe aquifère qu'il contamine par lui-même ou en raison de réactions biogéochimiques qu'il provoque en réagissant avec les minéraux et les éléments naturels qu'elle contient.

Les effets de ces réactions sont inconnus parce que presque aucune surveillance scientifique n'a été menée rendant ainsi hasardeuses les prévisions quant aux effets cumulatifs à long terme.

L'échantillonnage des eaux souterraines aux fins de l'analyse d'impact a été jusqu'à maintenant limité aux puits domestiques et agricoles. L'incapacité de ce type d'échantillons à fournir des résultats probants a servi à alimenter la controverse. Ce genre de puits contient de l'eau qui provient de différentes couches et habituellement le cuvelage fuit de sorte que l'eau de surface peut s'y introduire. De plus, ces puits en raison de leur localisation permettent rarement une détection efficace des effets sur les ressources en eaux souterraines.

La communauté scientifique s'entend sur la nécessité d'une détermination des données de référence au sujet des eaux souterraines afin d'en arriver à des consensus au sujet des effets immédiats et à développer de meilleures prévisions quant aux effets à long terme.

Dans ma présentation, je discuterai des approches de surveillance scientifique et je ferai état du type de recherche entreprise récemment au Canada au sujet des réactions du méthane et au sujet des méthodes de contrôle. Malheureusement, il y a actuellement très peu de projets de recherche qui tentent de répondre aux questions cruciales. À ce rythme, il faudra attendre des décennies avant d'avoir des réponses.

Dans le débat public entourant le gaz de schiste, les opposants font valoir que sa mise en valeur constitue une vaste expérimentation humaine et environnementale dont les conséquences à long terme seront probablement néfastes. Les partisans de la mise en valeur, quant à eux croient ces craintes non fondées puisque les risques, s'il y en a, peuvent être mitigés grâce à de meilleures pratiques de gestion et une meilleure surveillance.

De ma perspective hydrogéologique, la mise en valeur du gaz de schiste est une énorme expérimentation pour laquelle nous possédons très peu de données scientifiques permettant de prédire les résultats des effets des fuites de gaz sur la qualité des eaux souterraines.

Nous sommes incapables de prédire l'ampleur et l'emplacement des fuites si ce n'est que nous savons qu'elles augmenteront au fur et à mesure de la détérioration inévitable du ciment. Le ciment se dégrade dans les conditions géochimiques qui entourent les puits forés.

En soi, le fait que la mise en valeur du gaz de schiste constitue une vaste expérimentation ne suffit pas pour condamner cette forme d'extraction de l'énergie. D'autres sources d'énergie, comme l'énergie nucléaire et les projets hydroélectriques ont d'abord été expérimentaux à la différence que dans le cas du gaz de schiste, le gouvernement ne s'est pas engagé à réglementer et à surveiller l'expérience.

Cette vaste expérience entreprise de manière intensive il y a plus de dix ans dans l'ouest canadien et aux États-Unis n'a pas été accompagnée d'une évaluation rigoureuse des impacts sur les eaux souterraines. En l'absence de telles vérifications, l'évaluation des risques posés par l'effet cumulatif à long terme qui s'appuie sur l'expérience des dernières années est pour le moins douteuse.

La mise en valeur du gaz de schiste est non seulement une vaste expérimentation scientifique mais elle comporte aussi une expérience compliquée de gouvernance. Au Canada, jusqu'à maintenant l'expérience a démontré que notre système de gouvernance fédéral et provincial s'avère incapable d'élaborer une réglementation fondée sur la science en vue de gérer et de protéger les eaux souterraines et afin d'établir des balises raisonnables pour l'obtention de l'acceptabilité sociale dans les régions où elle n'a pas été réalisée.

En ne reconnaissant pas la nature expérimentale du déploiement du gaz de schiste et en ne prévoyant pas la recherche et la surveillance adéquates, le gouvernement agit de manière irresponsable et manque à son devoir de protéger le bien-être des générations actuelles et futures.

Nous avons besoin d'une politique nationale de l'énergie de sorte que toutes les décisions au sujet de nouvelles sources d'énergie, en particulier de celles qui émettent des gaz à effet de serre, seront prises en considérant l'ensemble et le long terme.